



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

variole

Question écrite n° 69747

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la production de doses du vaccin antivariolique. Aux Etats-Unis, il vient d'être décidé de rétablir l'obligation de vaccination alors que dans notre pays est prévue la mise en place du vaccin antivariolique. Il lui demande s'il compte prendre des mesures de cette nature.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'utilisation potentielle d'armes biologiques, tous les pays sont confrontés à la menace représentée par le virus de la variole. Tous les Etats ont cessé la vaccination contre la variole dans les années quatre-vingt, suite à l'éradication de la maladie certifiée par l'Organisation mondiale de la santé. En France, le ministère chargé de la santé a, dès le mois d'octobre, demandé un débat au niveau européen, et a saisi le comité technique des vaccinations. Celui-ci précise dans son avis du 5 novembre 2001, approuvé par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, que l'absence de survenue de cas, la vaccination de masse n'est pas envisageable actuellement. L'Organisation mondiale de la santé s'est également prononcée le 26 octobre 2001, dans la mesure où des cas de variole surviendraient, pour une vaccination sélective des seules personnes pour lesquelles on soupçonne une exposition à la variole ou à des virus apparentés, et ne recommande pas la vaccination des populations entières. Les huit millions de doses de vaccins dont la France dispose encore, comme certains autres pays, sont des anciens vaccins utilisés lors de la campagne d'éradication et produits à partir de virus de la vaccine. Ces vaccins étaient connus pour induire des effets secondaires importants : vaccine généralisée ou progressive pouvant être mortelle, eczéma vaccinum, encéphalite ou encéphalopathie vaccinale, auto-inoculation accidentelle. En cas de vaccination de la population générale, et en l'absence d'identification d'un cas, les risques liés aux vaccins seraient très nombreux, en particulier chez les jeunes personnes qui n'ont jamais été vaccinées auparavant avec ce vaccin. Une réflexion est actuellement engagée sur le développement et la production de nouveaux vaccins, qui, outre leur efficacité, seraient caractérisés par un profil de tolérance très amélioré, afin d'envisager une vaccination plus large de la population. Une coopération européenne, voire internationale, doit être mise en place afin de mettre en commun les expériences de chacun dans son domaine de recherche et d'identifier des mécanismes de coopération en matière de recherche, de validation et de développement. La France a insisté en ce sens à l'occasion des différentes réunions qui se sont tenues depuis octobre 2001 au niveau international.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69747

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6899

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 773